Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260122-D2026_03-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Pouvoirs : 1
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix-neuf janvier 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie, PASQUER Claudie.

Absent(s) : LONGCÔTÉ Yves

Absent(s) excusé(s) : VAUDIN Karine

Pouvoirs : VAUDIN Karine donne pouvoir à BOURGET Patricia

Secrétaire de séance nommé(e) : PERIGNON Christophe

2026-003 : RENOUVELLEMENT CONTRAT CIGAC

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

Le contrat d'assurance « garanties statutaires » souscrit auprès de GROUPAMA est arrivé à échéance le 31 décembre 2025. Il convient, en conséquence, de procéder à son renouvellement à compter du 1er janvier 2026.

La commune a souscrit à une assurance « garanties statutaires » avec GROUPAMA depuis le 01-01-2018. Les conditions contractuelles demeurent inchangées. Seuls les taux de cotisation font l'objet d'une revalorisation, conformément aux nouvelles dispositions applicables.

Un tableau récapitulatif des taux est présenté ci-après.

	2021	2026	2021	2026
	CNRACL		IRCANTEC	
Taux de cotisation	5.73 %	7,23 %	1.43%	1,78 %
Maladie ordinaire	Franchise : 20j fermes		Franchise : 20j fermes	
Maternité	Sans franchise		Sans franchise	
Longue maladie				
Accident de service				
Options retenues	TBI / NBI / Primes		TBI / NBI / Primes	

Le contrat sera renouvelé du 01/01/2026 au 31/12/2030.

A l'unanimité, le conseil municipal :
VALIDE le renouvellement du contrat de garantie statutaire GROUPAMA.
AUTORISE le Maire à procéder à toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

